

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

Lundi 13 octobre 2025 à 20h00

Convocation : 07 octobre 2025

Affichage : 21 octobre 2025

Etaient présents : Mmes Laure VALENTIN, Nathalie HONORIO, Monika MIBORD, Martine ROBEZ, Mrs Alain GOUNAND, Robin BOIRAL, Aurélien PHILIPPE, Anthony FALCONNET, Fabrice DESTAING, Florian GRANDPERRIN, Philippe HUSSON

Excusés : Mr Olivier MATHEVON

Procurations : Mr Thomas VUITTENEZ à Mr Fabrice DESTAING, Mme Crystel MARCELLE à Mme Laure VALENTIN, Mme Caroline MEYER à Mr Anthony FALCONNET, Isabelle NONNOTTE à Mr Aurélien PHILIPPE

Absents : Valérie BENDERITTER

Nombre de votants : 15

Secrétaire de séance : Nathalie HONORIO

Madame le Maire ouvre la séance. Le quorum est atteint. Elle rappelle l'ordre du jour.

Monsieur MATHEVON a attiré l'attention de Madame le Maire sur une omission dans le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2025. En effet, son intervention lors du conseil municipal du 3 juin 2025, relative à la suppression du pied de page « Interne SNCF Réseau » figurant sur les comptes rendus des séances des 20 janvier, 17 février et 31 mars 2025 (publiés sur le site internet de la commune), n'a pas été retranscrite.

À la suite de ce constat, Madame le Maire suggère d'intégrer cette mention omise au procès-verbal, prévue le 1er septembre 2025, afin d'assurer la traçabilité complète des échanges.

Elle propose de commencer par l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 1^{er} septembre 2025 à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES

Sécurisation accès Ecole
Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS)
Tarifs salle polyvalente 2026 et 2027
Tarifs salle communale Le Petit-Mercey 2026 et 2027
Mise à disposition des salles communales pour élections
Demande d'annulation location salle polyvalente
Réactualisation des dénominations de voies publiques
Repas et colis de fin d'année
Compte Financier Unique
Convention RGPD 2025-2026
Travaux boulangerie 4 Rue de Dole

INFORMATIONS DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRES GENERALES

Sécurisation accès école

Madame le Maire attire l'attention sur la recrudescence des incivilités liées au stationnement aux abords de l'école, malgré les panneaux d'interdiction en vigueur (horaires : 8h-9h, 11h-14h et 15h-16h30). Ces comportements, récurrents et non respectueux des règles, perturbent gravement la sécurité et la fluidité des abords de l'établissement.

Par ailleurs, elle souligne que les chauffeurs de bus scolaire, dont la mission est essentielle pour le transport des élèves, subissent régulièrement des injures et des entraves à leur circulation.

Madame Le Maire informe que plusieurs scénarios ont été étudiés et proposés au conseil.

L'installation de poteaux aux extrémités de la zone a été envisagée, mais cette option compromettrait l'accès des véhicules de secours, la rendant inapplicable.

Une reconfiguration globale du stationnement avait été proposée au cours du mandat. Cependant, le projet, jugé trop coûteux, n'a pas obtenu l'aval du Conseil municipal en raison de son budget disproportionné.

Une deuxième étude a été réalisée en aménageant un parking devant la pharmacie avec un accès sécurisé par le sentier piétons accédant directement à l'entrée de la maternelle. Ces travaux sont projetés et planifiés sur le budget 2026.

Madame HONORIO suggère de matérialiser une unique place réservée aux personnes à mobilité réduite (PMR), solution ciblée et moins onéreuse.

Monsieur PHILIPPE indique que les campagnes de verbalisation ont été menées, mais leur efficacité reste partielle, sans résoudre durablement le problème.

Mr HUSSON rappelle qu'il sera nécessaire de réaliser le parking Rue du Four Banal.

L'accès ne peut être obstrué, les locataires du logement situés au-dessus de la pizzeria doivent entrer avec leur véhicule sur leur propriété.

Mme MIBORD suggère de faire une campagne d'information via des flyers aux parents.

Madame le Maire s'est mise en relation avec la directrice de l'école afin de faire une sensibilisation au futur conseil d'école. Elle s'engage à contacter la gendarmerie pour réorganiser une campagne de verbalisation.

Les plots seront remis en place pour accentuer la sécurisation.

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Jura Nord en date du 18 septembre 2025 a délibéré et a adopté le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) relatif à l'Assainissement collectif et le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) relatif à l'Assainissement non-collectif pour l'année 2024.

Les deux rapports et les délibérations correspondantes ont été transmises par voie électronique à chaque conseiller le 25 septembre 2025.

Après débat et délibération, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

Tarifs salle polyvalente 2026 et 2027

Madame le Maire rappelle qu'il est nécessaire de voter les tarifs de location de la salle polyvalente applicables pour toutes nouvelles locations à compter du 1er janvier 2026 et 2027 ainsi que les tarifs annexes.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que les conditions de nettoyage ne sont pas respectées. Les exigences sont différentes selon les utilisateurs (associations, locataires, mises à

disposition pour conférence...) malgré le passage bimensuel de l'agent d'entretien de la commune en supplément (qui est actuellement en arrêt maladie).

Madame le Maire s'interroge sur la nécessité de proposer des forfaits tarifaires supplémentaires d'entretiens réguliers aux locataires selon les locaux utilisés.

Madame le Maire évoque une réflexion concernant le ménage de la salle des fêtes lors des mises à disposition gratuites pour les conférences, ou les associations (à but non lucratif).

Elle a sollicité deux entreprises pour établir des devis selon les prestations.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil de réfléchir sur ce dossier afin d'en délibérer prochainement.

Madame le Maire souhaite proposer un tarif intermédiaire pour les habitants domiciliés sur le territoire de la Communauté de communes de Jura Nord.

Elle étudiera et proposera les différents tarifs au Conseil afin d'en délibérer à la prochaine séance.

Tarifs salle communale Le Petit-Mercey 2026 et 2027

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter les tarifs de location de la salle communale de Petit-Mercey applicables pour toutes nouvelles locations à compter du 1er janvier 2026 et 2027.

Après débat et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de conserver les tarifs de location de la salle communale de Petit-Mercey fixés pour 2026 au titre des années 2026 et 2027 comme suit :

Tarifs de location de la salle communale à Le Petit-Mercey, à compter du 1er janvier 2026			
 Salle communale Le Petit-Mercey		Associations Dampierroises	Particuliers Dampierrois 
	Journée	Gratuité sur demande et validation de Madame le Maire	100.00 €
	WE		150.00 €

La location devra être réglée en totalité à la réservation

Justificatif de domicile à joindre OBLIGATOIREMENT lors de votre demande de réservation ainsi qu'une copie de pièce d'identité

Une caution de 1500€ est demandée pour toute location - chèque non-encaissé ainsi qu'une attestation de votre assureur prenant en charges les éventuels dommages.

Dans le cas d'une annulation supérieure à six mois avant la location, un remboursement à hauteur de 25% de la location.

Un forfait de ménage de 100€ pourra être exigé si l'état des lieux de sortie révèle un ménage insuffisant.

Tarifs de location de la salle communale à Le Petit-Mercey, à compter du 1er janvier 2027			
 Salle communale Le Petit-Mercey		Associations Dampierroises	Particuliers Dampierrois 
	Journée	Gratuité sur demande et validation de Madame le Maire	100.00 €
	WE		150.00 €

La location devra être réglée en totalité à la réservation

Justificatif de domicile à joindre OBLIGATOIREMENT lors de votre demande de réservation ainsi qu'une copie de pièce d'identité

Une caution de 1500€ est demandée pour toute location - chèque non-encaissé ainsi qu'une attestation de votre assureur prenant en charges les éventuels dommages.

Dans le cas d'une annulation supérieure à six mois avant la location, un remboursement à hauteur de 25% de la location.

Un forfait de ménage de 100€ pourra être exigé si l'état des lieux de sortie révèle un ménage insuffisant.

Mise à disposition des salles communales pour élections

Madame le Maire souhaite organiser les modalités de mise à disposition de ses salles communales dans le cadre des élections municipales de 2026. Cette démarche vise à garantir l'égalité de traitement entre les candidats, conformément aux principes démocratiques et aux obligations légales.

La présente délibération propose d'adapter ces bonnes pratiques au contexte local, en précisant les salles concernées, les modalités de demande et les contraintes de disponibilité.

Considérant que la commune dispose de salles communales adaptées à l'organisation de réunions électorales, et qu'il est de son devoir de faciliter l'exercice du débat démocratique, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Les salles communales suivantes sont mises à disposition gracieusement pendant la durée de la période préélectorale et électorale qui couvre l'année précédant le premier jour du mois des élections pour les réunions liées aux élections municipales de 2026 :

- Salle n°1 de la mairie
- Salle polyvalente
- Salle communale de Petit-Mercey

Les mises à disposition consenties se feront dans le respect du règlement intérieur de chaque salle communale.

La commune met à disposition, à titre gracieux et sous réserve de disponibilité, ses salles communales aux candidats déclarés ou listes enregistrées pour les élections municipales de 2026.

Les demandes doivent être adressées au secrétariat général de la mairie via le formulaire habituel au moins 15 jours avant la date souhaitée.

Demande d'annulation location salle polyvalente

Mme le Maire sollicite le Conseil Municipal afin d'examiner la demande d'annulation de la réservation de la salle polyvalente, initialement prévue pour l'organisation d'un loto par l'association de parents d'élèves « A pas de Loue » le 15 novembre 2025.

Les motifs invoqués relevant de circonstances indépendantes de la volonté de l'association, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise avec 14 Pour et 1 abstention l'annulation de cette réservation sans application de pénalité financière et charge Madame le Maire d'annuler le titre d'acompte n°36 de l'exercice 2025.

Réactualisation des dénominations de voies publiques

Madame le Maire rappelle que la Poste a été mandatée pour réaliser le repositionnement en janvier 2025 pour alimenter la base adresses.

La dénomination des voies publiques facilite l'orientation des usagers, l'adressage postal, et la gestion des services publics (secours, livraisons, etc.). Par ailleurs, elle reflète l'histoire locale, les valeurs portées par la commune.

Certaines dénominations actuelles ne correspondent plus à l'usage ou prêter à confusion (doublons, homonymes, discontinuité de rue).

Dans ce contexte, la commission communale s'est réunie le 29 Septembre et propose de réactualiser les dénominations de certaines voies publiques sur le territoire de Dampierre, afin de corriger des incohérences (doublons ou dénominations obsolètes) identifiées lors d'un audit de la voirie communale, d'harmoniser les appellations, d'intégrer des évolutions urbaines

(création de nouvelles voies, création commune nouvelle), de répondre aux demandes citoyennes ou associatives (hommage à une personnalité locale, patrimoine...)

Cette proposition sera transmise pour avis aux services compétents de l'État ainsi qu'à La Poste, afin de vérifier sa conformité aux dispositions réglementaires en vigueur.

Une campagne de communication sera menée par la commission (affichage, site web, Intramuros) ultérieurement.

Il appartient au Conseil municipal, sous l'autorité du maire, de fixer et modifier les dénominations des voies publiques situées sur son territoire, dans le respect des principes de clarté, de neutralité, et d'intérêt général.

Madame le Maire détaille aux membres du Conseil les propositions évoquées lors de la commission communale.

Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation de poursuivre les démarches de cette réactualisation de dénomination de voies publiques auprès des services compétents afin de faciliter les interventions des services publics auprès des administrés.

Après débat, et délibération, les membres du conseil municipal autorisent Madame le Maire à l'unanimité de transmettre ces propositions aux services de la Préfecture pour validation.

Repas et colis de fin d'année

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les personnes âgées de plus de 70 ans et résidentes sur la commune seront invitées à un repas le samedi 13 décembre 2025 midi.

Il est nécessaire de fixer le tarif du repas de Noël pour les personnes qui les accompagneront. Madame le Maire a sollicité deux traiteurs pour la prestation. Un troisième devis sera demandé. Les membres du Conseil Municipal ont examiné la question et ont pris en considération le coût du repas ainsi que l'importance de cet événement pour la cohésion sociale et le bien-être des personnes âgées de notre commune.

Madame le Maire propose de ne pas augmenter la participation des accompagnants en proposant un tarif à hauteur de 28€.

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer le tarif du repas à 28 euros pour chaque accompagnant. Un titre sera envoyé à domicile.

Madame le maire ajoute qu'un colis sera proposé aux personnes de plus de 80 ans qui ne peuvent se rendre au repas.

Elle propose un tarif à hauteur de 30€ pour les personnes seules, et 50€ pour les couples.

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer le tarif d'un colis de 30€ pour les personnes seules, et 50€ pour les couples.

Compte financier Unique

Madame le Maire rappelle que la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 (article 205) généralise le Compte Financier Unique (CFU) pour toutes les collectivités territoriales à partir de l'exercice 2026. Ce nouveau document, qui se substitue au Compte Administratif (CA) et au Compte de Gestion (CG), vise à :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable

- aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

Convention RGPD 2025-2026

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le SIDEC a résilié en date du 25 août 2025 la convention avec les communes. Un préavis de trois mois commencera à courir à compter de la réception du courrier, soit le 27 août 2025. Elle précise que la collectivité doit souscrire à un nouveau service.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura et celui de Meurthe-et-Moselle proposent conjointement à leurs collectivités une mission mutualisée d'accompagnement dans la démarche de mise en conformité au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) des traitements de données personnelles.

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet de convention pour la période 2025-2026 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ».

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation à priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

La précédente convention ayant pour échéance le 31 décembre 2024, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet au 1er janvier 2025. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre des précédentes conventions est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition

Par la présente délibération, nous nous proposons d'adhérer à la mission RGPD du centre de gestion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité
- d'autoriser Madame le Maire à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission
- d'autoriser Madame le Maire à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité

Travaux boulangerie 4 Rue de Dole

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le bâtiment de la boulangerie a subi un dégât des eaux fin août.

L'Etablissement public foncier, étant propriétaire du bâtiment, a engagé des démarches afin de mettre en sécurité et de réaliser la réparation du dégât des eaux. Il a aussi engagé des diagnostics de la structure et de la charpente. Tous ces montants seront ajoutés au prix de rétrocession.

INFORMATIONS DIVERSES

1. Madame le Maire informe le Conseil que les travaux de réfection de la toiture de la mairie sont désormais engagés. Elle précise que, lors d'une visite de chantier, il a été constaté que l'état des ardoises étaient très usagés et cassés. L'entreprise a commencé en priorité sur la tourelle avant de découvrir l'intégralité de la surface.
Elle précise que les subventions d'état DETR ont été refusées à la commune malgré les prescriptions imposées par les bâtiments de France pour la restauration du toit en ardoise.
Elle précise que les travaux de menuiserie du bâtiment sont en cours de finition.
2. Madame le Maire informe que la délibération accordant au Foodtruck Julia's truck l'emplacement Place Flore ne sera pas acté car elle souhaitait se positionner devant la médiathèque.
3. Madame le Maire se réjouit du succès du Trail, qui a rassemblé 330 participants, confirmant ainsi l'attractivité de cet événement pour notre territoire.
4. Madame le Maire informe qu'elle a reçu les devis demandés par les experts d'assurance pour la mise en sécurité des ateliers et du boulodrome, ainsi que celui de la réfection. Le montant s'élève à 30000€. Le dossier est mis en attente par l'expert. Madame le Maire informe qu'une contre-expertise aura lieu le mercredi 15 octobre.
5. Madame le Maire rappelle qu'un Marché Noël aura lieu à la salle polyvalente les 22 et 23 novembre 2025.
6. Madame le Maire informe que le Foyer Rural de la commune organise une sortie à Paris en bus le samedi 20 décembre 2025.
7. Mr Gounand précise que des nids de frelons asiatiques sont de plus en plus nombreux, notamment sur des propriétés privées. La commune en a détruit plusieurs sur le domaine communal. Mais nous sommes confrontés à des refus de destruction dans les propriétés privées.
Une réflexion auprès des services en référence de ce dossier sera menée pour les années à venir afin de continuer notre lutte contre ces insectes. Les prestations de destruction étaient jusqu'à présent remboursées par le Département ou/et la Fredon jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire.
8. Madame le Maire informe que Lulu Converset présentera son livre « Fallait pas y aller » à la médiathèque de Dampierre le 18 octobre 2025.

La séance est levée à 23h07.

La secrétaire de séance,
Nathalie HONORIO

Le Maire,
Laure VALENTIN

Liste des délibérations :

<i>Intitulé de la délibération</i>	<i>Numéro</i>
Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS)	2025/052
Tarifs salle communale Le Petit-Mercey 2026 et 2027	2025/053
Mise à disposition des salles communales pour élections	2025/054
Demande d'annulation location salle polyvalente	2025/055
Réactualisation des dénominations de voies publiques	2025/056
Repas et colis de fin d'année	2025/057
Convention RGPD 2025-2026	2025/058